

Scrambler You Are 2^e édition

Avis de concours

1) L'Associazione Amici del FFF sise à Bologne (Via Pietralata 65), en collaboration avec Ducati Motor Holding Spa, lance le concours *Scrambler You Are – 2^e édition*, un concours international réservé aux vidéastes âgés d'au moins 18 ans pour la conception originale et la réalisation de courts-métrages.

2) L'objectif du concours est de promouvoir la production d'œuvres audiovisuelles réalisées par des vidéastes du monde entier à l'aide des nouvelles technologies numériques, et d'en récompenser la créativité.

3) Thème du concours : raconter en 2 minutes maximum la culture de la rue : fresques de rue, skate-parks, cuisine de rue, activités extérieures, nature, moto. Vous êtes libre de créer et de vous exprimer dans la jungle urbaine.

4) Les vidéos envoyées devront respecter les conditions suivantes pour être admises au concours :

- > La durée des vidéos sera de 60 secondes minimum et 120 secondes maximum.
- > Les vidéos ne doivent contenir aucune image ou allusion explicite à des activités sexuelles, à de l'alcool, à des actes de violence ou explicitement vulgaires, ni aucun langage obscène ou incitant à la discrimination raciale ou religieuse.
- > Le contenu filmé (aussi bien audio que vidéo) devra être original ou libre de droits.
- > L'organisation du concours ne permet pas l'utilisation de motos dans les vidéos. En outre, l'utilisation de véhicules reconnaissables, ou dont la marque est reconnaissable, est également interdite. La seule moto acceptée dans les vidéos est la Ducati Scrambler, toutes versions confondues. L'ajout de cette moto à la vidéo n'est pas obligatoire et ne sera en aucun cas considéré comme un critère de valeur intrinsèque de l'œuvre, déterminant pour le jury. Le jury évaluera l'authenticité, l'originalité et les compétences techniques des auteurs.

5) Les participants peuvent envoyer leur vidéo originale (contenant des images et du contenu audio originaux et/ou libres de droits) d'une durée minimale de 60 secondes et d'une durée maximale de 120 secondes, à l'organisation du concours, via la page www.scramblerducati.com/scrambleryouare.

6) Après la soumission des vidéos par les participants, les organisateurs se réservent le droit d'accepter ou de refuser chaque vidéo. La décision d'accepter ou de refuser une œuvre est incontestable et sans appel.

7) Deux jurys évalueront les œuvres présentées au concours :

- un jury officiel, composé de personnalités du cinéma et de la communication ;
- un jury public qui visionnera et évaluera les vidéos en ligne sur le site www.scramblerducati.com/scrambleryouare du 13 juillet au 20 octobre 2015

8) Les vidéos seront mises en ligne au fur et à mesure de leur soumission. Plus tôt les participants enverront leur vidéo, plus tôt celle-ci pourra être évaluée par le jury public, après avoir été approuvée par l'organisation du concours.

9) L'avis du jury est incontestable et sans appel. Le jury attribuera deux prix, d'une valeur de 1 000 euros et de 5 000 euros, pour une valeur totale de 6 000 euros, comprenant le prix du public en ligne.

10) Les prix sont répartis comme suit :

- Premier prix du jury officiel : 5 000 euros
- Prix du jury public en ligne : 1 000 euros
- Parmi les finalistes, un vidéaste sera sélectionné pour participer en tant qu'assistant-réalisateur à un court-métrage réalisé par Ducati Scrambler.

Les prix sont considérés à tous les effets comme la rémunération de l'œuvre ; par conséquent, ils ne sont pas considérés comme des prix de concours (art. 6, alinéa 1 du DPR 430 du 26/10/2001). Les impôts et taxes applicables aux prix sont à la charge de l'Organisation qui n'exercera pas de recours sur le gagnant du premier prix.

11) Les vidéos seront mises en ligne et évaluées par le public au fur et à mesure de leur soumission. Plus tôt les participants enverront leur vidéo, plus tôt celle-ci pourra être évaluée par le jury public, après avoir été approuvée par l'organisation du concours.

Période de validité du concours : du 22/06/2015 au 31/12/2015

Inscription et envoi des œuvres : du 13/07/2015 au 20/10/2015

RÈGLEMENT DU CONCOURS

CONDITIONS DE PARTICIPATION

Les participants doivent remplir et envoyer les **ÉLÉMENTS** suivants avant le **20 octobre 2015** :

- **Formulaire d'inscription en ligne** – Fiche d'informations personnelles du vidéaste participant.
- **Vidéo** d'une durée minimale de 60 secondes et d'une durée maximale de 120 secondes hors génériques de début et de fin (des génériques d'une durée maximale de 10 secondes au total sont acceptés).
- **Une ou plusieurs images de l'œuvre** (décor, dessin, etc.) au format numérique (300 dpi au format .tif ou .psd) incluant les éléments de promotion du concours par la presse et le site Web.

Toute soumission ne correspondant pas à ces caractéristiques et n'appartenant pas à ces catégories sera refusée par les organisateurs.

Chaque participant pourra soumettre sa vidéo du 13 juillet 2015 au 20 octobre 2015.

Distribution des prix

La distribution des prix officielle aura lieu avant le mois de novembre 2015. La date officielle sera communiquée en temps opportun à tous les participants.

DIFFUSION DES ŒUVRES

En signant le présent avis, les participants au concours *Scrambler You Are – 2^e édition* s'engagent à respecter les conditions suivantes :

- les auteurs acceptent que leur œuvre soit projetée dans les locaux et lors des manifestations de l'Associazione Amici del Future Film Festival et de Ducati Motor Holding Spa ;
- l'Associazione Amici del Future Film Festival se réserve le droit de créer une collection sur DVD des œuvres sélectionnées, qui sera envoyée à différents organismes, sociétés, partenaires et à toute manifestation ayant trait au numérique. En acceptant le présent avis de concours, les réalisateurs et les auteurs renoncent à tout droit de publication ;
- l'Associazione Amici del Future Film Festival et Ducati Motor Holding Spa sont habilités à diffuser librement sur leur site, et par tout autre moyen de diffusion connu (DVD, télévision payante, télévision par câble, satellite, télévision,

smartphone), c'est-à-dire au moyen de toutes technologies audiovisuelles et de communication, les œuvres présentées, sous forme de clips ou de séquences, sans que cela ne donne droit à aucune rémunération pour les auteurs des œuvres, et sans que les auteurs n'aient à prendre aucune décision en ce qui concerne tout élément non prévu par le présent règlement ;

- les gagnants s'engagent à mentionner l'attribution des prix en toutes circonstances (première page des publications de presse, génériques de début ou de fin, etc.) et lors de tout lancement publicitaire, quelle qu'en soit la forme ;
- Ducati Motor Holding Spa est habilitée à demander aux auteurs que l'utilisation éventuelle dans des contextes autres que le concours *Scrambler You Are – 2^e édition* des vidéos et spots réalisés, en totalité ou en partie, soit communiquée à la société afin qu'elle donne son autorisation au préalable. Par l'acceptation du présent avis de concours, les auteurs s'engagent à accepter une telle demande éventuelle de Ducati Motor Holding Spa ;
- les œuvres sélectionnées pour le concours *Scrambler You Are – 2^e édition* seront présentées sur le site www.scramblerducati.com/scrambleryouare avec les noms des auteurs ;
- aucun élément envoyé par les participants ne sera restitué. Les œuvres (DVD) soumises pour le concours seront conservées dans les archives de l'Associazione Amici del Future Film Festival ;
- l'organisation garantit le plus grand soin pour la conservation des œuvres mais décline toute responsabilité en cas de dommages ou de vol des éléments.

La participation au concours implique le fait d'avoir lu et approuvé explicitement les conditions stipulées par l'Associazione Amici del Future Film Festival dans les déclarations relatives au traitement des données personnelles (Décret législatif du 30 juin 2003 n° 196 et modifications, intégrations et dispositions en la matière ultérieures). En participant au concours, les participants acceptent toutes les clauses qui régissent le concours, sans aucune exclusion.

L'original de l'avis de concours, signé par le représentant légal, sera conservé au siège de l'Associazione Amici del Future Film Festival à Bologne (Via Pietralata 65/2).

L'organisation peut modifier les dates du concours *Scrambler You Are – 2^e édition*.

En signant le présent avis et en envoyant les éléments nécessaires, le participant accepte totalement et sans conditions le présent règlement et les règles que l'Associazione Amici del Future Film Festival se réserve de définir à l'avenir.